



21 DIALOGUES 21

lexique-2

Le lexique d'une langue désigne l'ensemble des mots et expressions qui la composent. Il constitue un réservoir dynamique de termes permettant de nommer, décrire et exprimer des concepts. Chaque langue possède un lexique propre, influencé par son histoire, sa culture et les échanges avec d'autres langues. Il évolue en intégrant de nouveaux mots (emprunts, néologismes) et en abandonnant certains termes obsolètes. Le lexique se compose de mots courants, spécialisés (techniques, scientifiques), argotiques ou littéraires. Il inclut aussi des unités lexicales comme les expressions idiomatiques et les locutions figées. Son étude relève de la lexicologie, qui analyse la formation, l'évolution et l'organisation des mots. Le lexicographe, quant à lui, compile et définit ces mots dans des dictionnaires. Enfin, le lexique ne doit pas être confondu avec le vocabulaire d'un individu, qui est une sélection restreinte du lexique global d'une langue.